

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

6 novembre 2020

et qu'elle a été faite le

6 novembre 2020

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents: 42

Absents suppléés : 2

Absents excusés : 4

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n° DCC2020_11_125

Objet:

Modification de la durée hebdomadaire de 2 postes dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet : augmentation de la durée hebdomadaire

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD 1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du jeudi 12 novembre 2020

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt, le 12 novembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à DAMPIERRE (39700), après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSENET.

Présents : Brans : M. Michael PERES Courtefontaine : M. Jean-Noël ARNOULD Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET Dampierre : Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO, M. Anthony FALCONNET, Mme Stéphanie PICOT Etrepigney: M. Laurent CHENU Evans: M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans: M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY Gendrey: Mme Lydia LUTHRINGER La Barre : M. Philippe GIMBERT La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT Louvatange : M. Gérôme FASSENET Montmirey-la-Ville : M. Eric PERTUS Mutigney : M. Eric DRUOT Offlanges: M. Jean-Claude THABARD Orchamps: M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Barbara PANOUILLOT Our : M. Segundo ALFONSO Pagney: M. Michel GANET Plumont: M. Christophe PERRET Ranchot: Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT Rans : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE Salans : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT Saligney : M. Gilbert LAVRY Sermange : M. Michel BENESSIANO Serre les Moulières : M. Claude TERON Thervay: M. Stéphane ECARNOT Vitreux: M. Alain GOMOT.

<u>Suppléés</u> : **Ougney** : M. Nicolas TONNELIER **Taxenne :** Mme Cécile BELLOT

Absents excusés : Fraisans : Mme Sophie NIALON Monteplain : M. Luc BEJEAN Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE Rouffange : M. Didier TISSOT

Secrétaire de séance : M. Claude TERON

Procurations de vote :

Mandants : Fraisans : Mme Sophie NIALON Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE

Mandataires: Fraisans: M. Sébastien HENGY Offlanges: M. Jean-Claude THABARD

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 18h10 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.



ID: 039-243900560-20201112-DCC2020_11_125-DE MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE 2 POS D'EMPLOI DES AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX A TEMPS NON-COMPLET : AUGMENTATION DE LA DURE HEBDOMADAIRE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou établissement.

Considérant la délibération n° DCC2019_06_105 en date du 26 juin 2019 relative à la création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet à raison de 24,7h hebdomadaire ;

Considérant la délibération n° DCC2019_06_105 en date du 26 juin 2019 relative à la création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet à raison de 23,45h hebdomadaire ;

Considérant qu'il convient d'augmenter la durée hebdomadaire de ces 2 postes pour nécessité de service comme suit:

- 1 poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet à raison de 24h7 hebdomadaire : augmentation de la durée hebdomadaire à 26h34 hebdomadaire ;
- 1 poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet à raison de 23h45 hebdomadaire : augmentation de la durée hebdomadaire à 23h48 hebdomadaire.

Les modifications du temps de travail n'excèdent pas 10 % du temps de travail initial.

Considérant l'acceptation des agents;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Vu le tableau des effectifs ;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 2 postes ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme, Le Président de JURA NORD, Gérome FASSENET

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 46 Contre: 0 Abstention: 0

